

Le 5 novembre 2017 à Montréal

WISEZ L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Plateforme de demandes communes
dans le cadre des élections municipales





Le 5 novembre 2017, les Montréalais éliront leurs représentants. Les organisations membres d'AlterGo invitent les candidats à s'engager à faire de la ville un modèle d'accessibilité universelle.

Sur l'île de Montréal, 32,9% de la population déclare avoir une incapacité¹. Le taux de scolarisation et d'emploi est plus faible chez les personnes qui ont une limitation fonctionnelle et elles sont plus isolées socialement². Abolir les obstacles au loisir, au sport et à la culture signifie favoriser l'inclusion, l'épanouissement, et l'adoption d'un mode de vie sain pour 275 840 concitoyens. C'est en ce sens que près de 120 organismes montréalais, spécialisés en loisir, sport et culture pour les personnes handicapées, travaillent jour après jour.

Les efforts déployés par les organismes du milieu et les instances gouvernementales ont d'ailleurs donné lieu, au fil des années, à une meilleure reconnaissance des besoins des personnes handicapées et à la mise en œuvre d'importantes mesures. La Politique municipale d'accessibilité universelle adoptée par la Ville de Montréal en 2011 en témoigne. Un important travail demeure néanmoins à faire pour que les personnes ayant une limitation fonctionnelle puissent participer pleinement aux activités de sport, de loisir et de culture.

¹ Institut de la Statistique du Québec (2014). Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. Compilation OPHQ, 2015.

² Politique À part entière, gouvernement du Québec, 2009.



L'accessibilité universelle : un gain pour toute la société

L'accessibilité universelle permet à tous l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population. Elle s'applique autant aux produits et services qu'à l'information et à l'environnement. Outre l'inclusion sociale des personnes handicapées, l'accessibilité universelle génère plusieurs impacts positifs pour la collectivité, dont :

- une augmentation de la qualité de vie de l'ensemble de la population et, ainsi, de la satisfaction des citoyens ;
- une diminution des accommodements requis ;
- une augmentation de la participation sociale et, par le fait même, des retombées économiques pour les commerces et le tourisme ;
- une meilleure réputation de Montréal en tant que ville inclusive.

Le chemin parcouru

Depuis les dernières élections municipales de 2013, des avancées importantes ont été réalisées en termes d'accessibilité dans les secteurs du loisir, du sport et de la culture à Montréal :

- la formation de plusieurs employés municipaux à l'accueil des personnes ayant une limitation fonctionnelle ;
- un élu responsable du développement social dans chaque arrondissement ;
- l'augmentation des sommes consacrées à l'offre de services en sport, loisir et culture pour les personnes handicapées, pour atteindre 300 000 \$ en 2019 :
 - majoration du budget pour le programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) ;
 - majoration du budget pour le soutien de la mission des organismes reconnus PANAM.

Le chemin à parcourir

Un important travail reste à faire pour permettre aux personnes ayant une limitation fonctionnelle une participation sociale équivalente à celle de leurs concitoyens :

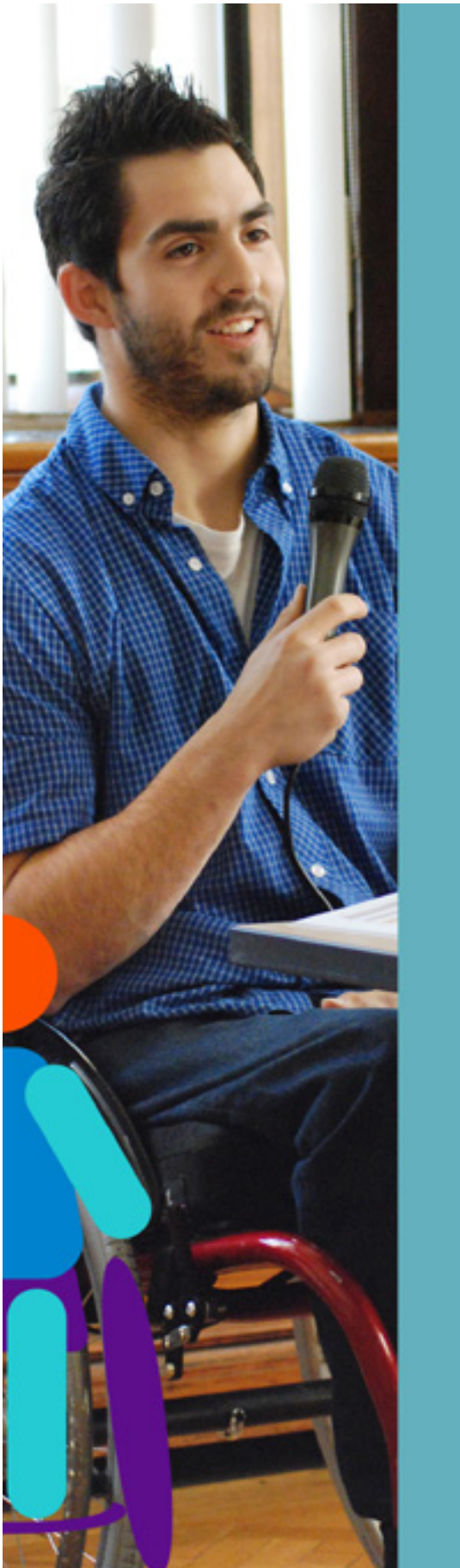
- le nombre de personnes-ressources dédiées au développement de l'accessibilité universelle est insuffisant ;
- la formation et la sensibilisation aux besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle sont volontaires et non obligatoires ;
- les organismes porteurs de l'accessibilité universelle et les personnes handicapées elles-mêmes sont peu représentés auprès des instances municipales ;
- le financement dédié à l'accessibilité universelle est insuffisant pour soutenir les demandes des organismes et des gestionnaires municipaux ;
- une négligence en matière d'accessibilité est observée dans certains bâtiments municipaux, notamment lors de travaux de rénovation ou de construction, ainsi que lors de l'entretien d'équipements spécialisés.

Nos demandes pour viser l'accessibilité universelle

Pour que Montréal, en tant que gouvernement de proximité, puisse répondre adéquatement aux besoins de l'ensemble des citoyens, les organisations membres et partenaires d'AlterGo encouragent les personnes candidates aux élections municipales à s'engager à faire de la métropole un modèle connu et reconnu en matière d'accessibilité universelle et de ville inclusive en souscrivant, notamment, aux demandes suivantes :

1. Que la Ville de Montréal mette en place les conditions favorables à la participation citoyenne des personnes ayant une limitation fonctionnelle

- 1.1. Chaque arrondissement mettra en place un comité consultatif en accessibilité universelle composé d'au moins un représentant des personnes ayant une limitation fonctionnelle et des acteurs du milieu. Ce comité veillera à l'application de la politique municipale d'accessibilité universelle et du plan d'action sur son territoire. Un budget sera dédié à son fonctionnement.
- 1.2. La Ville et les arrondissements s'assureront que les organes de participation sociale soient accessibles universellement.
- 1.3. La Ville et les arrondissements s'assureront que toute information sur l'accessibilité universelle de ses services, programmes et infrastructures soit, en tout temps, accessible, disponible, et à jour pour l'ensemble des citoyens.
- 1.4. Chaque arrondissement s'assurera d'avoir au moins une personne chargée de promouvoir l'accessibilité universelle.
- 1.5. La Ville développera des normes d'accessibilité universelle en matière de services et veillera à leur application dans les domaines du loisir, du sport et de la culture.



2. Que la Ville de Montréal augmente l'accès au loisir, au sport et à la culture pour l'ensemble des citoyens

- 2.1.** La Ville et les arrondissements s'assureront de l'accessibilité des événements publics se déroulant sur leur territoire.
- 2.2.** La Ville augmentera l'accès aux installations existantes, le soutien à la mission des organismes et le budget alloué aux organismes offrant des services spécialisés dans les domaines du sport, du loisir et de la culture pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.
- 2.3.** La Ville et les arrondissements appliqueront de façon systématique le principe de l'accessibilité universelle dans toute intervention.

3. Que la Ville de Montréal s'assure de la formation et de la sensibilisation de l'ensemble de son personnel, afin de répondre aux besoins des citoyens ayant une limitation fonctionnelle

- 3.1.** La Ville rendra obligatoire la formation sur l'accueil des personnes ayant une limitation fonctionnelle pour ses employés et partenaires. Cette formation portera, notamment, sur l'accueil en général (311) et l'accueil dans des lieux précis, tels que parcs, piscines et bibliothèques.
- 3.2.** La Ville mettra en place une offre de services de formation et d'accueil en accessibilité universelle, annuelle et planifiée, pour son personnel et ses partenaires afin de soutenir leurs plans d'action en accessibilité universelle.
- 3.3.** 3.3. La Ville mettra à la disposition des arrondissements un service-conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action en matière d'accessibilité universelle.

AlterGo, organismes membres et partenaires

À propos d'AlterGo

AlterGo est un regroupement de quelque 120 organismes membres offrant des services de loisir, de sport ou de loisir sur le territoire de l'île de Montréal, ou ayant comme préoccupation l'accès des personnes ayant une limitation fonctionnelle à ces services.

AlterGo a pour mission de soutenir l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle par l'abolition des obstacles au loisir, au sport et à la culture.

À propos de cette plateforme

La présente plateforme a été co-créée par AlterGo, les membres et les partenaires. Un atelier de travail sur l'accessibilité universelle a permis de dégager les principaux défis liés à l'accessibilité universelle à Montréal et d'identifier les pistes de solutions les plus appropriées.

Le contenu ainsi créé a par la suite été soumis, pour validation, aux organismes et partenaires d'AlterGo ayant participé à cette rencontre. La plateforme porte donc la voix des organismes qui travaillent de près, au quotidien, avec les personnes ayant une limitation fonctionnelle et qui ont à cœur de faire de Montréal un modèle d'accessibilité universelle connu et reconnu.



514 933-2739



514 933-9384



525, rue Dominion • Bureau 340
Montréal (Québec) • H3J 2B4



www.altergo.ca



info@altergo.ca



ALTERGO